

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DOC/1/10 15 juin 2010

FRENCH

Original: ENGLISH

814ème séance plénière

PC Journal No 814, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION SUR LA SITUATION AU KIRGHIZISTAN

Le Conseil permanent

se déclare vivement préoccupé par les développements récents dans les régions du sud du Kirghizistan et prend note de l'alerte précoce donnée par le Haut Commissaire pour les minorités nationales ;

déplore les pertes en vies humaines et exprime les sincères condoléances de la communauté de l'OSCE aux familles des victimes ;

reconnaît que la stabilité du Kirghizistan affecte directement la sécurité de l'ensemble de la région ;

appelle à un rétablissement rapide de la paix, de la sécurité publique et de l'état de droit et demande à toutes les communautés du Kirghizistan de s'abstenir de recourir à la violence et de faire preuve de retenue ;

se félicite de la discussion qui a eu lieu le 14 juin 2010 dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation actuelle et affirme qu'il continuera à soutenir le Kirghizistan, sur la base des efforts déployés actuellement par l'Envoyé spécial du Président en exercice, le Centre de l'OSCE à Bichkek, le Haut Commissaire pour les minorités nationales et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ;

réaffirme que l'OSCE est prête à aider le Kirghizistan, à sa demande, à résoudre la crise actuelle, à prévenir le débordement des tensions dans la région et à promouvoir le relèvement après le conflit, ainsi qu'à travailler en étroite coordination et coopération à cet égard avec les Nations Unies et d'autres acteurs internationaux pertinents sur le terrain, et prie instamment la communauté internationale de fournir une aide humanitaire immédiate.